

**PROCÈS-VERBAL D'UNE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DES MEMBRES DE SKI DE FOND QUÉBEC (LA « CORPORATION ») TENUE LE 17 MAI 2023 PAR VISIOCONFÉRENCE, DEPUIS LE SIÈGE SOCIAL DE LA CORPORATION**

---

**SONT PRÉSENTS:** ●  
●  
●  
●

étant les membres de la Corporation présents à l'assemblée générale.

**RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION**

Nous, soussignés, étant les membres de la Corporation présents à l'assemblée générale, renonçons à tout avis de convocation de cette assemblée des membres tenue tel que ci-haut mentionné et consentons à la tenue de cette assemblée ainsi qu'à la discussion de toutes les affaires qui pourraient y être proposées.

---

●

---

●

---

●

---

●

---

●

---

●

**PRÉSIDENT ET SECRÉTAIRE**

Sur proposition dûment appuyée et adoptée à l'unanimité, Patrice Petelle présidera l'assemblée et Louis Lamarre agira comme secrétaire de l'assemblée.

**CONFIRMATION DES RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX 2023**

Le président fait part à l'assemblée qu'il serait souhaitable et dans le meilleur intérêt de la Corporation de remplacer ses règlements généraux présentement en vigueur.

Les Règlements généraux 2023, étant les nouveaux règlements relatifs à la conduite générale des affaires internes de la Corporation, tels qu'adoptés par le conseil d'administration de la Corporation plus tôt ce jour, sont soumis à l'assemblée.

Sur proposition dûment faite et appuyée, il est unanimement résolu :

De confirmer et ratifier les Règlements généraux 2023, étant les nouveaux règlements relatifs à la conduite générale des affaires internes de la Corporation, tels qu'adoptés par le conseil d'administration de la Corporation plus tôt ce jour.

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée est levée.

---

PATRICE PETELLE, président de  
l'assemblée

---

LOUIS LAMARRE, secrétaire de  
l'assemblée